



## Vente maison - 2 compromis signés

Par **Bendee\_old**, le **07/06/2007** à **14:54**

Nous avons fait une proposition pour l'achat d'une maison, par le biais d'une agence immobilière. Le propriétaire a accepté notre offre et nous avons signé ensemble un contrat préliminaire de vente. Un RV a été fixé chez un notaire pour signer un sous seing. Deux jours après, ce propriétaire a reçu une 2e proposition plus élevée que la notre via une 2e agence. Suite à de mauvais conseils de cette agence (?), le propriétaire a ensuite signé un sous seing privé, à l'agence, avec les 2e acheteurs.

Après convocation par huissier, le propriétaire n'est pas venu signer le sous seing avec nous. A priori, l'avocat de l'agence ainsi que le notaire du propriétaire nous confirme que la vente devrait se réaliser avec nous, puisque le contrat a été signé en 1e chez nous. et je tiens à le préciser, la maison nous plaît vraiment et nous souhaitons pouvoir y habiter.

Le notaire a regardé notre dossier et n'a pas vu de faille pouvant annuler le mandat de vente et le contrat de vente signé.

Le contrat ne prévoit pas de clause de dédit ou de renoncement de la part du vendeur.

Je souhaiterais avoir un avis neutre, avant d'engager des démarches en justice.

Qu'en pensez vous